AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240409-067_2024-BF en date du 19/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 067_2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 9 avril 2024 à 18h00 à Nyons

Le Conseil communautaire, convoqué le 27 mars 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Communauté de communes à Nyons.

Secrétaire de séance : Madame Monique BOTTINI

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 78

Etaient présents : 64 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Sébastien ROUSTAN - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY — Martine GUIBAUD (suppléante) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE — Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Marie-Noelle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 22

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Mireille QUARLIN - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 14

José FERNANDES a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Juliette HAÏM a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Philippe CAHN a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Christian THIRIOT - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Christian TEULADE Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Jean-Claude GRAS a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240409-067_2024-BF en date du 19/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 067_2024

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur: Thierry DAYRE

Finances

067-2024 Budget annexe Transport de personnes Adoption du budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n°027-2024, actualisant le règlement intérieur budgétaire et financier applicable à la communauté des communes ;

Vu la délibération n° 026-2024 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ;

Considérant l'adoption, au cours de la présente séance, du Compte administratif 2023 et des résultats de clôture de l'exercice afférent ;

Considérant la présentation faite par M. Thierry DAYRE, Président, synthétisée par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

Section de fonctionnement

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Chapitre	Total budgété	Chapitre	Total budgété
011 – Charges à caractère général	36 537.78	002 – Résultat de fonctionnement reporté	27 269.05
012 - Charges de Personnel	25 938.00	013 – Atténuation de charges	0.00
014 – Atténuation de produits	0.00	70- Ventes produits prestations	3 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	0.00	73 – Produits issus de la fiscalité	0.00
66 – Charges financières	0.00	74 – Subvention d'exploitation	35 000.00
67 – Charges exceptionnelles	0.00	042 – Opération d'ordre de transfert entre section	866.67
023 – Virements à la section d'investissement	0.00		
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	3 649.97		
TOTAL	66 135.72	TOTAL	66 135.72

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total budgété	Chapitre	Total budgété
040 – Opération d'ordre de transfert entre section	866.67	001 – Solde d'exécution reporté	47 207.62
21 – Immobilisations corporelles	49 990.92	040 – Opération d'ordre de transfert entre section	3 649.97
TOTAL	50 857.59	TOTAL	50 857.59

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240409-067_2024-BF en date du 19/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 067_2024

Il est précisé que le budget est voté au chapitre et que la présentation du budget est accompagnée d'une note de présentation, d'un document budgétaire commenté support de présentation, ainsi que du budget primitif 2024 intégral (M 43).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR: 74 CONTRE: 4

ABSTENTION: 0

D'APPROUVER le Budget Primitif 2024 du Budget annexe Transport de personnes ;

DE PRECISER que le budget est voté par chapitre budgétaire ;

D'AUTORISER le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

La secrétaire de séance, Monique BOTTINI Le Président Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 19/04/2024

Mise en ligne le : 19/04/2024

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240409-067_2024-BF

en date du 19/04/2024; REFERENCE ACTE : 067_2024